

Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)
Procès-verbal de la réunion des 23 et 24 août 2010
Station biologique de St. Andrews, St. Andrews (Nouveau-Brunswick), Canada

Le présent procès-verbal est un résumé consensuel des principales discussions et conclusions auxquelles a donné lieu la réunion. Il est présenté par sujet et ne constitue pas un compte rendu chronologique de cette réunion. Ce procès-verbal a été examiné par les membres du COGST et leurs suppléants et il a été versé dans Internet avec l'accord des coprésidents.

Présents

Coprésidents : George Lapointe (États-Unis) et Michael O'Connor (Canada)

Industrie, États-Unis : Jim Odlin et David Preble

Industrie, Canada : Claude d'Entremont et Tim Nickerson

Sciences, États-Unis (NMFS) : Loretta O'Brien

Sciences, Canada (MPO) : Lou Van Eeckhaute, Julie Porter et Sharon McGladdery

Gestion, États-Unis (NMFS) : Tom Warren et Travis Ford

Gestion, Canada (MPO) : Verna Docherty

New England Fishery Management Council Staff (NEFMC), États-Unis : Tom Nies

Observateurs, Canada : Alain d'Entremont, Christine Penny et Judith Maxwell

Adoption de l'ordre du jour de la réunion et du procès-verbal de la réunion de 2009

On ajoute un point à l'ordre du jour sur la cession de quotas. Le procès-verbal de la réunion de septembre 2009 est adopté à l'unanimité. On observe que le retard dans la production du procès-verbal suscite encore du mécontentement et on s'engage à faire approuver le document dans un meilleur délai. On suggère que la première ébauche soit rédigée dans les deux semaines qui suivent la réunion.

Présentation des chiffres canadiens définitifs sur les TAC et les prises de l'année de pêche 2009 et mise à jour au sujet des programmes et des prises pour l'année de pêche 2010

On présente les chiffres sur les quotas et les prises du Canada pour l'année de pêche 2009 (année civile 2009). Ils sont résumés dans le tableau suivant. Les débarquements étaient initialement présentés par mois et les rejets par trimestre (voir pièce jointe). Les prises finales comprennent les rejets estimés provenant de la pêche du pétoncle et de la pêche du poisson de fond.

Stock	Quota (tm)	Rejets dans la pêche du pétoncle (tm)	Prises finales (tm)
Morue	1 173	69	1 209
Aiglefin	18 900	54	17 649

Limande à queue jaune	483	84	87
-----------------------	-----	----	----

Le quota de limande à queue jaune pour 2009 est une réserve pour les rejets dans la pêche du pétoncle et les prises accessoires dans la pêche du poisson de fond.

On présente les quotas et les prises du Canada pour l'année de pêche 2010 jusqu'à la date de la réunion. Ils sont résumés dans le tableau suivant :

Stock	Quota (tm)	Rejets dans la pêche du pétoncle (tm)	Prises (tm)
Morue	976 *	32	291
Aiglefin	17 612	8	10 195
Limande à queue jaune	756	182	197

*Réduit de 1 012 tm à 976 tm en raison d'un dépassement de quota de 36 tm en 2009

Les données sur les prises comprennent les chiffres jusqu'au 20 août et l'estimation des rejets dans la pêche du pétoncle comprend les chiffres jusqu'au 30 juin. On fait remarquer qu'aucune pêche dirigée de la limande à queue jaune n'a commencé mais qu'une évaluation est toujours en cours à ce sujet.

Une brève discussion a lieu sur la pêche hauturière du pétoncle sur le banc Georges et sur les mesures de gestion qui ont été adoptées pour réduire les interactions avec la pêche du poisson de fond, notamment les fermetures de zones observées par la flottille à certaines périodes cruciales de l'année pour éviter les prises de limande à queue jaune et de morue.

Présentation des chiffres américains définitifs sur les TAC et les prises de l'année de pêche 2009 et mise à jour au sujet des programmes et des prises pour l'année de pêche 2010

Les quotas et les prises de l'année de pêche 2009 aux États-Unis (1^{er} mai 2009 – 30 avril 2010) sont présentés. Ils sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les débarquements étaient initialement présentés par mois et les rejets par trimestre (voir pièce jointe).

Stock	TAC des États-Unis (tm)	Prises (% du TAC)	Prises totales (tm)	Rejets (% des prises)
Morue	527	89 %	467	36 %
Aiglefin	11 100	14 %	1 563	1 %
Limande à queue jaune	1 617	109 %	1 770	31 %

Les quotas et les prises des États-Unis pour l'année de pêche 2010 (1^{er} mai 2010 – 14 août 2010) sont présentés. Ils sont résumés dans le tableau suivant :

Stock	TAC des États-Unis (tm)	Prises (% du TAC)	Prises totales (tm)
Morue	338	23 %	77
Aiglefin	11 988	1,4 %	164
Limande à queue jaune	1 200*	25 %	257

*Après la réunion du COGST et avant la rédaction définitive du présent procès-verbal, les États-Unis ont rajusté leur TAC de limande à queue jaune sur le banc George à 1 047 tm en raison d'un dépassement durant l'année de pêche 2009.

On remarque qu'en raison de la mise en place de la gestion sectorielle aux États-Unis en 2010, les rejets réglementaires liés aux limites par sortie de pêche ne seront plus autorisés; toutefois, les rejets réglementaires continueront pour la partie de la flottille qui fait l'objet d'une gestion par nombre de jours en mer, pour une partie de la pêche du pétoncle et pour ce qui est du respect des exigences en matière de taille minimale. Les États-Unis présentent un document (ci-annexé) décrivant la méthode utilisée pour calculer les estimations de rejets dans la pêche du poisson de fond.

Examen des rapports sur l'état des stocks du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)

Morue de l'est du banc Georges

Les données présentées sont reflétées dans le Rapport du CERT 2010/03. Comme en 2009, on a utilisé deux formules de modèles fondées sur des valeurs différentes de la mortalité naturelle (M) pour les poissons de six ans et plus. À mesure que la forte classe de 2003 prendra de l'âge, on disposera de données supplémentaires sur la mortalité naturelle chez les poissons les plus âgés pour les années à venir. Ces données permettront d'établir la valeur de M. La courbe de tendance de la biomasse est horizontale ou indique une légère baisse, et la mortalité par pêche est supérieure à Fref.

Les membres du COGST discutent des inconvénients liés à la présentation de deux modèles d'évaluation par le CERT, les deux modèles étant aussi viables l'un que l'autre. On se préoccupe également du fait que, bien que le COGST ait établi des TAC de façon à maintenir le taux de mortalité par pêche sous le point de référence Fref, ce but n'a été atteint pour aucune des deux évaluations, en raison d'une tendance rétrospective. On observe toutefois depuis peu une tendance à la baisse dans la mortalité par pêche. Bien que le CERT ait présenté des données pour tenter de quantifier la tendance rétrospective, aucun rajustement n'a été apporté aux résultats des deux modèles.

Aiglefin de l'est du banc Georges

Les données présentées sont reflétées dans le Rapport sur l'état des stocks du CERT 2010/04. On observe que la biomasse a atteint un sommet et est maintenant en baisse, comme on pouvait s'y attendre d'après le rapport sur l'état du stock du CERT. Le taux de mortalité par pêche est inférieur à Fref. Le CERT présentera des courbes de risque des modifications de la biomasse dans l'évaluation de ce stock pour 2011. Il n'y a eu que peu d'occasions d'observer le recrutement au niveau élevé de la biomasse constaté récemment, et les récentes classes d'âge étaient faibles.

Limande à queue jaune du banc Georges

Les données présentées sont reflétées dans le Rapport sur l'état des stocks du CERT 2010/05. On remarque que F était inférieur à Fref pour les deux dernières années, pour la première fois dans la série chronologique. La biomasse a baissé considérablement par rapport au niveau de l'évaluation de 2009, en raison de l'estimation à la baisse de la force de la classe d'âge de 2005. Les données provenant des relevés canadiens pour 2008 et 2009, portant tous deux sur des traits importants, ont été incluses mais avec une moindre pondération.

Discussion sur la recommandation concernant le TAC commun – Aiglefin de l'est du banc Georges

Le COGST convient qu'un TAC commun de 22 000 tm est approprié pour le stock d'aiglefin de l'est du banc Georges pour 2011. Bien que l'exploitation par la pêche de la classe d'âge de 2003 en raison d'une baisse de la biomasse se traduise par des quotas plus faibles, on espère que le recrutement s'améliorera dans les années à venir. Il ressort de la discussion qu'il s'agit d'un déclin naturel de la biomasse qui avait atteint un record et non du résultat d'une surpêche.

Discussion sur la recommandation concernant le TAC commun – Morue de l'est du banc Georges

Après une discussion sur l'état du stock et les deux modèles, le COGST convient qu'un TAC commun de 1 050 tm est approprié pour le stock de morue de l'est du banc Georges pour 2011. La discussion porte essentiellement sur le bien-fondé de chaque formule et sur tout moyen éventuel de concilier les avis découlant des deux points de vue différents sur la mortalité naturelle.

Le COGST souligne les préoccupations constantes que suscitent le médiocre recrutement et la faible productivité, et estime qu'il faut tout mettre en œuvre pour que l'état de ce stock s'améliore. On prévoit qu'un TAC de 1 050 tm en 2011 présente un risque faible de dépasser Fref d'après les facteurs pris en considération dans les deux formules. Plus précisément, 1 050 tm est la moyenne des prises calculées selon les deux modèles. Ces prises devraient représenter une probabilité de 25 % de dépasser Fref en 2011, et entraîner une certaine croissance de la biomasse (jusqu'à 10 %).

Les membres canadiens du COGST indiquent que ce stock fait partie d'une unité désignable de la division 4X5Y de l'OPANO visée par le Comité sur la situation des

espèces en péril au Canada (COSEPAC) dans son évaluation des stocks de morue du Canada atlantique. Le COSEPAC considère cette unité comme étant en péril. Le processus visant une éventuelle inscription de cette unité sur la liste des espèces en péril en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* progressera au cours des deux prochaines années.

Discussion sur la recommandation concernant le TAC commun – Limande à queue jaune du banc Georges

Le COGST convient qu'un TAC commun de 1 900 tm est approprié pour le stock de limande à queue jaune du banc Georges pour 2011. Les membres américains du Comité appuient ce TAC du fait du programme de rétablissement obligatoire aux É.-U., et les membres canadiens l'appuient parce qu'il se traduira par une augmentation de la biomasse, et qu'ils estiment qu'il est important de s'entendre sur un TAC commun. Tous les membres du COGST sont satisfaits d'avoir pu en arriver à une entente sur les niveaux de prise de limande à queue jaune, étant donné qu'ils n'avaient pu s'entendre sur le quota de 2010. La discussion porte principalement sur la tendance rétrospective (F est plus élevé que prévu tandis que la biomasse du stock reproducteur est plus faible), d'autant que la classe d'âge de 2005 ne paraît plus aussi forte que dans l'évaluation de 2009. Des prises de 1 900 tm en 2011 devraient représenter une faible probabilité (< 25 %) de dépassement de Fref et entraîner une hausse attendue de 10 % de la biomasse.

Divers

Les membres américains du Comité font le point sur les autres plans de rétablissement envisagés par le Conseil. Le plan actuel vise un rétablissement avec 75 % de probabilité d'atteindre les objectifs visés en 2014, tandis que les autres plans portent sur une période prolongée jusqu'en 2016, avec des probabilités d'atteindre les objectifs visés de 50 %, 60 % ou 75 %. Le comité scientifique et statistique (SSC) présentera les quantités acceptables de captures après étude biologique (ABC) pour chacun de ces quatre cas de figure.

La question de la cession de quotas entre les deux pays sera ajoutée à l'ordre du jour de la réunion de 2011. Il est convenu qu'aucune discussion sur les cessions ne devrait affecter l'entente concernant les TAC communs (autrement dit, le processus d'établissement des TAC communs demeurerait le même et la cession de quotas serait un processus distinct).

Une lettre des membres du CERT au COGST est présentée au Comité. Dans cette lettre, le CERT propose de rédiger un document sur les avantages et les inconvénients de la modification de la fréquence et du moment des évaluations des trois stocks de poisson de fond. On propose que le COGST appuie cette idée et qu'on fasse savoir au Comité directeur Canada/États-Unis que le document rédigé par les membres du CERT sera disponible pour sa réunion du printemps 2011. Les membres du COGST manifestent leur désir de voir le document avant qu'il soit présenté au Comité directeur.

Mandat du CERT pour 2011

Le COGST discute du mandat du CERT pour 2011 et suggère quelques modifications, notamment l'ajout d'un volet concernant la conception des relevés, tant pour les États-Unis que pour le Canada, et la question de savoir si les trois relevés permettent d'analyser adéquatement la situation de la limande à queue jaune. Une discussion a lieu également sur le moment de la réunion du CERT de cette année, et sur le fait qu'il n'y avait pas d'examineurs Canadiens disponibles en raison de la date tardive de la réunion. On s'entend pour organiser la réunion du CERT de 2011 en juin.

Ordre du jour de la réunion du COGST de 2011

L'ordre du jour de la réunion de 2011 du COGST est calqué sur l'ordre du jour de la réunion de 2010, avec l'ajout du point sur les cessions de quotas.